

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 20 décembre 2023**

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

**DA 301 - 23.12 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 1'065'000.00 TTC RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE AU-DESSUS DU RHÔNE ENTRE VERNIER ET ONEX**

Cette DA a été traitée en commission en présence de :

- Mme Anna-Catarina SENN, collaboratrice scientifique au sein de la division « Radioprotection » de l'unité de direction « Protection de la santé » (Office fédéral de la santé publique / OFSP) – *par visioconférence* ;
- M. Sébastien GAL, chef de projets au sein de la direction Smart City – Solutions et Projets d'Ingénierie (SC-SPI), liée aux Services Industriels de Genève (SIG) – *en présentiel*.

M. DUMONT, Ingénieur civil – chef de projets au service de l'environnement urbain (SEU), fait un bref historique de ce projet. Les SIG désirant faire passer des canalisations pour le chauffage à distance entre Aïre et les Evaux, les communes de Vernier et d'Onex ont perçu l'opportunité de les combiner à une passerelle pour la mobilité douce. Ainsi, entre 2009 et 2011, des études d'opportunités et d'avant-projets sont réalisées, suivies d'un concours en 2012. Ce dernier permet d'adjuger au groupement VERO la suite du projet. En juin 2014, l'autorisation de construire est délivrée, sur la base du concours, ce qui ouvre une période de 4 ans de recherches de subventionnement (dont une part cantonale du Projet d'Agglo). En 2017, les trois maîtres d'ouvrages (MO) – Vernier, Onex et les SIG – votent les crédits, ce qui permet la poursuite des études de projet menées par VERO, qui débouchent sur une autorisation complémentaire de construire en février 2019. En mars 2018 s'ouvre un chantier pour effectuer des sondages géotechniques, notamment liés à l'implantation de l'ancienne décharge d'Aïre, opérationnelle dans les années 1960-1970. Entre 2018 et 2023, diverses actualisations des études sont faites en fonction des modifications législatives et de l'avancée des négociations financières entre les MO.

Puis M. DUMONT expose les principales raisons des surcoûts. Des essais en soufflerie ont démontré que la passerelle prévue à l'origine, d'une largeur de 3m, avait une prise au vent trop importante, ce qui pourrait provoquer une rupture prématurée de l'ouvrage. Dès lors, il s'est avéré nécessaire d'élargir le tablier à 5m et de modifier les garde-corps. L'avantage de cette modification est cependant de pouvoir insérer une piste cyclable séparée du flux piétons. Si la passerelle est plus large, les concepteurs de l'ouvrage ont toutefois réussi à garder le tonnage initial. Une autre problématique a poussé les ingénieurs à revoir le projet, à savoir la modification de la gestion sédimentaire du barrage de Verbois dès 2015 : au lieu d'une vidange complète trisannuelle, il n'est plus question que de baisser partiellement le niveau d'eau. Cela entraîne une accumulation accrue de sédiments en amont du barrage et la baisse de capacité de rétention de ce dernier, il a donc fallu revoir le concept de protection des culées de la passerelle Aïre-Evaux pour résister aux crues. Autres surcoûts liés au projet : l'augmentation des coûts de construction entre 2013 et aujourd'hui, et le nouveau taux de TVA dès janvier 2024.

La pollution aux métaux lourds du site d'implantation a aussi des conséquences financières. En outre, l'OFSP a rédigé de nouvelles directives applicables pour toute intervention sur un site potentiellement contaminé par du radium (utilisé par l'industrie horlogère), ceci après la découverte d'une telle pollution sur le chantier de l'A5 à Bienne, à l'emplacement d'une ancienne décharge. Si les sondages de 2013 et de 2018 n'ont pas montré une telle source de contamination à Aïre, la similarité entre les deux sites oblige à revoir les protocoles d'excavation, augmentant la facture de CHF 450'000.00 pour Vernier.

En résumé :

Modification du projet : (élargissement de la passerelle, avec modification des garde-corps et des culées)	CHF 100'000.00
Modification du projet : (changement de méthode pour la vidange périodique du Rhône)	CHF 100'000.00
Augmentation des coûts de construction entre 2013 et 2023 ( $\approx +14\%$ ) :	CHF 300'000.00
Augmentation du taux de TVA (de 7,7% à 8,1%)	CHF 15'000.00
Dépollution des métaux lourds et analyses complémentaires pour le radium :	CHF 450'000.00
<b>TOTAL (y compris les divers et imprévus)</b>	<b>CHF 1'065'000.00</b>

À noter qu'il s'agit du surcoût pour Vernier, mais que les deux autres MO ont la même somme à régler en vertu des conventions les liant. Concernant le dépassement de crédit relatif à la pollution, une première annonce avait été faite en commission du génie civil et des équipements du 19 novembre 2019, mais sans que cela débouche sur un vote d'une DA d'un montant de CHF 600'000.00 annoncé à cette occasion, contrairement à ce qui s'est passé au Conseil municipal d'Onex – ce dernier a voté un crédit complémentaire de CHF 895'000.00 en son temps.

La suite du calendrier est prévue ainsi : entre janvier et avril 2024 se poursuivront les négociations entre les MO sur les devoirs d'entretien de chacun, pour une finalisation des études d'exécution d'ici fin août 2024. S'ensuivront les travaux eux-mêmes jusqu'en 2028. M. BUSCHBECK, Maire, attire l'attention des commissaires que les discussions, notamment avec le groupe victorieux du concours, ne sont pas simples, et que des modifications du projet sont encore possibles. (*Note du rapporteur : nulle mention n'est faite explicitement en commission que les parcelles concernées à Aïre sont propriété de la Ville de Genève et de l'État de Genève, et qu'une DA sera déposée pour constituer les servitudes de passages, comme indiqué à la p. 7 de la présente DA.*)

Après la présentation par M. DUMONT, le Président (UDC) passe aux questions des commissaires.

Un commissaire (VERT.E.S) s'interroge du fait que ce soit à la Commune de payer les surcoûts liés aux modifications de la passerelle elle-même à cause de la résonnance au vent. M. DUMONT lui répond que c'est lié à la procédure de l'appel d'offres. Entre l'appel d'offres et la réponse à celui-ci, il s'est écoulé deux mois, délai insuffisant pour procéder aux essais en soufflerie. La norme SIA précise ce qui est attendu des mandataires et dans quel délai. En l'occurrence, s'agissant d'un ouvrage non routier, donc plus léger, les calculs de stabilité sont plus complexes.

Plusieurs commissaires (VERT.E.S, PLR, UDC) ont des questions autour de la présence supposée de radium. Mme SENN, de l'OFSP, répond que le radium ayant principalement été utilisé entre 1920 et 1950 par l'industrie horlogère, il y a un bon espoir qu'il n'y en ait quasiment pas à Aïre, la décharge étant plus tardive. Cependant la probabilité est non nulle, puisqu'il est possible d'en retrouver dans les ordures ménagères des ouvriers-horlogers (qui travaillaient pour certains chez eux à peindre les aiguilles des montres). Cela oblige à réduire de moitié le volume des terres polluées analysées simultanément. Concernant l'isotope, il s'agit principalement du <sup>226</sup>Ra (demi-vie de 1590 ans), peu dangereux dans les conditions actuelles du chantier (à l'air libre). Lors de mesures de la radioactivité naturelle il y a trois ans, aucune valeur élevée n'a été détectée. Un commissaire (MCG) pose la question du coût de traitement des 150m<sup>3</sup> excavés simultanément. M. DUMONT répond que le budget de dépollution prévoit que deux tiers des 4500 m<sup>3</sup> à traiter sont effectivement pollués.

Un commissaire (UDC) demande des précisions sur la teneur des tuyaux des SIG. M. GAL, répondant pour les SIG comme chef de projet, indique qu'il y a trois types : 1) eaux usées entre Onex et la STEP d'Aïre ; 2) réseau d'eau chaude pour le chauffage à distance dans le sens inverse ; 3) réseau électrique haute et moyenne tension. Les SIG assument 100% des coûts d'exploitation de ses tuyaux.

Après le départ de Mme SENN et de M. GAL, quelques autres questions plus politiques sont posées, dont la répartition des coûts entre les 3 maîtres d'ouvrages et de l'éventuelle entrée en matière du FI (Fonds intercommunal) pour financer la passerelle, qui s'avère concerner l'agglomération et plus seulement les deux communes d'Onex et de Vernier. M. BUSCHBECK rappelle que le Conseil administratif a indiqué qu'il était hors de question que notre Commune paie davantage qu'Onex, qui a d'ores et déjà déclaré qu'elle ne voterait pas un second crédit complémentaire, obligeant de facto les SIG – demandeurs puisqu'ils doivent faire passer leurs canalisations – à payer la différence entre les coûts initiaux et le montant actualisé. Malgré le vote du crédit par le Conseil municipal de Vernier, la passerelle pourrait ne jamais voir le jour in fine.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) souhaite plus de détails sur ce qu'implique la 5<sup>e</sup> invite de la DA. M. DUMONT répond que le gabarit dudit chemin est suffisant pour accueillir les poids lourds allant à la STEP et les cycles en provenance/destination de la passerelle, à l'exception de quelques endroits où il manque quelques dizaines de centimètres de largeur. Pour y répondre, il est prévu l'acquisition de surfaces sur des parcelles privées.

## **VOTE**

**La DA 301 – 23.12 « Crédit complémentaire de réalisation de CHF 1'065'000.00 TTC relatif à la construction d'une passerelle au-dessus du Rhône entre Vernier et Onex » est ACCEPTÉE par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR), 4 NON (2 MCG, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE), 1 ABSTENTION (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).**